

Séance du vendredi 25 novembre 2022 à 20h00

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints  
André BECK, Dominique RISTORCELLI, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ, Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF, Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY, Emmanuelle BONDUELLE, procuration à Raymonde SEILER, Elodie DEMARE, procuration à Dominique RISTORCELLI

Absents excusés sans procuration : Claude SCHULLER,

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

*Quorum : 8 – présents 9*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 17/11/2022

---

**5. Adhésion à la convention de participation 'risque santé' proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque 'santé'**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique articles L827-7 et L827-8 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 6 juillet 2022 portant choix du prestataire retenu pour la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en frais de santé ;

Vu la convention de participation risque « santé » signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et MUTEEST/MNT en date du 29 août 2022 ;

Vu le débat d'orientation portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire en date du 14/01/2022 ;

**Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15/11/2022 n°CT2022/416 ;**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'adhérer à la convention de participation risque « santé » mise en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;**
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;
- **de fixer le montant de participation pour le risque « santé », dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 22,62 € par mois, indexé sur le plafond de la sécurité sociale, conformément à la demande d'avis formulée auprès du Comité Technique ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque « santé » proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, ainsi que les éventuels avenants à venir.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF*

Certifié exécutoire –  
Le Maire –  
Christian FRANTZ



transmis à la sous-préfecture le ..... 2/12/2022 ..... affiche le ..... 2/12/2022 .....

